



Le 19 décembre 2014

### **CanadaGAP tient son AGA 2014 et publie son rapport annuel**

OTTAWA – Le 5 décembre, CanadaGAP a tenu avec succès son Assemblée générale annuelle 2014, à Ottawa, en Ontario. Les membres avaient été invités à y participer en personne ou par télé-cyberconférence. À l'ordre du jour figurait la tenue d'un vote pour l'élection des quatre membres du Conseil d'administration de CanAgPlus devant prolonger leur mandat d'une année. En outre, plusieurs conférenciers invités se sont adressés aux membres en après-midi. CanadaGAP tient à remercier tous les membres qui ont participé à la rencontre ou qui ont soumis leur vote au préalable, ainsi que ses commanditaires.

Les membres qui n'ont pu assister à l'AGA peuvent obtenir copie des présentations des conférenciers dans la section du site Web de CanadaGAP réservée aux membres.

En outre, CanadaGAP est heureux d'annoncer la publication de son rapport annuel 2014. Le document présente un sommaire des activités de l'année ainsi que les points saillants du programme d'audits et les tendances en matière de participation. On peut télécharger le rapport annuel à l'adresse suivante : <http://www.canadagap.ca/publications/annual-report/>.

Pour toute autre information, rendez-vous à [www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca) ou communiquer avec nous :  
Programme CanadaGAP  
245, chemin Stafford Ouest, bureau 312  
Ottawa (Ontario) Canada  
K2H 9E8  
Tél. : 613-829-4711  
Télec. : 613-829-9379  
Courriel : [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca)

\*\*\*\*\*

### **Au sujet de CanadaGAP**

CanadaGAP<sup>MC</sup> est un programme national de salubrité alimentaire auquel l'adhésion est volontaire et dont les normes et le système de certification visent la production et la manipulation des fruits et des légumes frais. Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique des experts gouvernementaux du Canada. Ils sont conçus pour permettre aux entreprises de production, d'emballage et d'entreposage de mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA), et pour permettre aux entreprises de remballage et de commerce en gros de mettre en œuvre de bonnes pratiques de fabrication (BPF), ainsi que les programmes HACCP.